



changement de situation financière et géographique

Par **frederic**, le **26/01/2009** à **19:05**

Bonsoir,

Je suis divorcé depuis 2002, comme on dit à l'amiable..Je prenais mes enfants tout les 15 jours et les petites vacances quant je le pouvais car je travaillais. Mon ex femme est partie du jour au lendemain en Polynésie et ce pendant deux ans. Elle est revenue et a refait sa vie a 100km. Je fesait des navettes de 400km, Entre les problèmes de voiture en panne et les caprices de mon ex femme (qui me donnait les enfants quant cela l'arrangeait.)j'ai refais ma vie, tout continué ainsi. Sauf que tout a basculé, il y a un an et demi, mon amie a été victime d'une agression d'une très grande gravité. Deux procès sont en cours.Par ricoché, j'ai perdu mon emploi au bout de 22ans, mon amie est en longue maladie depuis plus d'un an. Elle va être licenciée pour danger grave et immédiat...la harceleuse était sa directrice.Nous sommes partie de la région pour que mon amie tienne le coup.Devant tout cela et la perte de revenue, j'ai prévenue mon ex femme que je demandais audience auprès du JAF? pour faire réviser la pension.

celle -ci a pri un avocat. questions: son avocat me demande des documents, fiches de paies 2008, impots sur le revenu 2006/2007 pourquoi alors que je suis maintenant au chômage!!de plus elle veut les revenus de mon amie, nous ne sommes ni marier ni pacsé a- t'elle le droit?? Puis je demander également ses justificatifs de ressources? je ne peux plus faire 1000km pour prendre mes enfants alors que se passera t'il ? et cerise sur le gateaux elle veut me faire passer pour un père indigne car j'en ai eu assez de ses caprices, et de ses manigances.MERCI DE VOTRE AIDE frederic

Par **ardendu56**, le **26/01/2009** à **20:24**

en premier lieu, prenez, vous aussi un avocat. Vous avez peu de moyen, vous obtiendrez l'aide judiciaire ou suivant votre assurance habitation, vous pouvez disposer de l'aide juridique (à vérifier sur votre contrat.)

Son avocat vous demande des renseignements sur vos revenus pour vérifier si vous êtes de bonne foi. ceux de votre amie ne les regardent pas; ils sont personnels.

Je doute que vous pouvez faire de même car la pension alimentaire concerne vos enfants et d'après la loi, vous la leur devez.

Si la pension concerne votre ex, peut-être pouvez demander ses revenus et celle de son conjoint (si elle en a un.) Mais je ne sais pas.

Vous devez monter un dossier pour le JAF avec l'argent qui rentre et celui qui sort : loyer, crédit...

Il vous faudra trouver les mots et les preuves (documents) pour convaincre le JAF de baisser la pension.

J'espère vous avoir aidés.

Par **frederic**, le **27/01/2009** à **10:59**

Un grand merci pour votre aide.